

Béziers : un an de prison avec sursis pour l'exploitant du refuge pour animaux l'Arche de Noël

L'exploitant du refuge pour animaux l'Arche de Noël, à Béziers, a été condamné à un an de prison avec sursis, ce lundi.



Le jugement est tombé, ce lundi 17 juin 2024 en début d'après-midi, dans le **procès de la maltraitance des animaux** domestiques dans le refuge L'Arche de Noël, aux portes nord de **Béziers**.

Le responsable de l'association âgé de 72 ans avait comparu à l'audience du tribunal correctionnel, le 27 mai dernier, où le procureur de la République avait requis un an de prison avec sursis et l'interdiction définitive de détenus des animaux. Les juges ont suivi à la lettre ces réquisitions.

Refuge fermé définitivement

L'exploitant de l'Arche de Noël écope d'**un an de prison** avec un sursis probatoire de deux ans, 10 000€ d'amende, à la fermeture définitive de ce refuge assortie d'une exécution provisoire, c'est à dire que ce jugement doit

être appliqué dès sa notification, même en cas d'appel. Tous les animaux saisis sont confisqués.

Au plan civil, l'association et son dirigeant ont été condamnés à verser un total de **8 321 €** à huit associations et fondations : Stéphane Lamart, One Voice, SOS Reptiles, Brigitte Bardot, SPA Paris Assistance Animaux, 30 millions d'amis et Action Protection Animale.

Source : https://actu.fr/occitanie/beziers_34032/beziers-un-an-de-prison-avec-sursis-pour-l-exploitant-du-refuge-pour-animaux-l-arche-de-noel_61216742.html